



AVIS D'ADOPTION


RÈGLEMENT NUMÉRO 458-05-2017

Règlement modifiant le règlement #458-2007, règlement constituant un fonds connu sous le nom de "fonds de roulement" déjà modifié par les règlements #458-01-2011, #458-02-2012, #458-03-2012 et #458-04-2013

Lors de la séance ordinaire tenue le 20 décembre 2017, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 458-05-2017, règlement modifiant le règlement #458-2007, règlement constituant un fonds connu sous le nom de "fonds de roulement" déjà modifié par les règlements #458-01-2011, #458-02-2012, #458-03-2012 et #458-04-3013.

Ledit règlement 458-05-2017 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT ET UNIÈME jour du mois de DÉCEMBRE deux mille dix-sept.



Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA